

Grand Débat

Proposition de contributions individuelles pour le développement de la micro-hydroélectricité.

Le Gouvernement s'est engagé « à prendre en compte tous les avis et propositions exprimés dans le respect de la méthode et des règles du débat, selon les principes de transparence, de pluralisme et d'inclusion, de neutralité, d'égalité, de respect de la parole de chacun. »

Les productions hydrauliques (hydroélectricité et autres) ne doivent plus être ignorées.

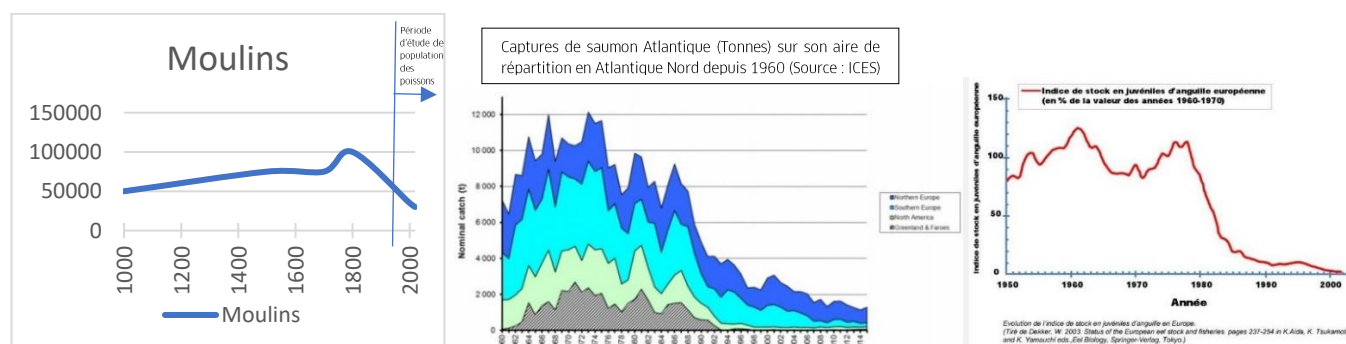
Proposons au grand débat des réponses à la transition énergétique : si chaque propriétaire de moulin dépose en mairie ou sur le [site internet](#) une contribution pour le développement des productions hydrauliques, elles ne pourront plus être ignorées.

La clôture des contributions est le 15 mars. Il est également possible de participer à des réunions locales. Renseignez-vous sur le site internet ou en mairie. Une synthèse est prévue par le gouvernement pour avril 2019.

Historique

On constate une chute significative de la population des grands migrateurs depuis les années 1960 qui s'est accélérée ces 3 dernières décennies.

La chute ne semble pas corrélée à l'apparition des moulins, ceux-ci existants depuis le 11^{ème} siècle et ayant connu leur apogée au début du XIX^{ème} avec 100 000 moulins contre environ 30 000 recensés aujourd'hui. La pollution, la surpêche, le braconnage, le réchauffement climatique étant, selon les études scientifiques, les principaux responsables de ce malheureux résultat.



Rappel de quelques textes de loi

Directive Cadre sur l'Eau n°2000/60/CE

Elle établit des règles pour mettre fin à la détérioration de l'état des masses d'eau de l'Union Européenne (UE) et parvenir au « bon état » des rivières, lacs et eaux souterraines en Europe d'ici à 2015.

Il s'agit notamment :

- de protéger toutes les formes d'eau (eaux de surface, souterraines, intérieures et de transition),
- de restaurer les écosystèmes à l'intérieur et autour de ces masses d'eau,
- de réduire la pollution dans les masses d'eau,
- de garantir une utilisation durable de l'eau par les particuliers et les entreprises.

On y trouve le terme de « continuité de rivière », à ne pas confondre avec la « continuité écologique » qui est une notion française.

Article L214-17 du Code de l'environnement

Que dit la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 créant l'article L214-17 du code de l'environnement : « Tout ouvrage doit y être géré, entretenu, et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant ».

Les exploitants de moulin participent activement au maintien de la biodiversité. Avant la construction des grands barrages au 19^{ème} siècle, la biodiversité aquatique a été impactée positivement par la présence des seuils agricoles et de moulins, en s'étoffant. Aujourd'hui la destruction des seuils fait disparaître la biodiversité aquatique en modifiant le fonctionnement de l'écosystème et pose bien d'autres problèmes écologiques et économiques.

Article L214-18-1 du Code de l'environnement

« Les moulins à eau équipés par leurs propriétaires, par des tiers délégués ou par des collectivités territoriales pour produire de l'électricité, régulièrement installés sur les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux mentionnés au 2° du I de l'article L. 214-17, ne sont pas soumis aux règles définies par l'autorité administrative mentionnées au même 2°. »

Le 24 février 2017, le législateur a montré une volonté de simplifier les démarches administratives pour les producteurs d'hydroélectricité. Cette volonté est malheureusement souvent ignorée ou contournée par l'administration.

Propositions de réponses aux questions du « Grand Débat »

Ces propositions de réponses sont bien entendu seulement des idées et sont à compléter à votre guise.

- **Quel est aujourd'hui pour vous le problème concret le plus important dans le domaine de l'environnement ?**

L'utilisation des énergies fossiles avec pour l'une des conséquences : le réchauffement climatique.

- **Que faudrait-il faire selon vous pour apporter des réponses à ce problème ?**

Développer les énergies renouvelables et favoriser l'autoconsommation.

- **Diriez-vous que votre vie quotidienne est aujourd'hui touchée par le changement climatique ?**

Oui

- **Si oui, de quelle manière votre vie quotidienne est-elle touchée par le changement climatique ?**

- Les périodes de sécheresse de plus en plus nombreuses ont des conséquences sur l'activité estivales (sport d'eau, baignade, navigation, ...), sur l'irrigation des cultures, sur les ressources en eau potable (puits, nappes, abreuvoirs), sur la survie de certaines espèces, sur la stabilité des bâtiments.

- Inondations fréquentes et érosions

- Changements de paysage

- **À titre personnel, pensez-vous pouvoir contribuer à protéger l'environnement ?**

Oui

- **Si oui, que faites-vous aujourd'hui pour protéger l'environnement et/ou que pourriez-vous faire ?**

- Produire de l'énergie propre via l'hydroélectricité

- Entretien le bief et le seuil et donc contribuer à la qualité de l'eau, le maintien de l'habitat des poissons et la gestion du niveau d'eau (périodes de cru et de sécheresse).

- **Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à changer vos comportements comme par exemple mieux entretenir et régler votre chauffage, modifier votre manière de conduire ou renoncer à prendre votre véhicule pour de très petites distances ?**

Favoriser l'autoconsommation (chauffage, ...). Le fait de pouvoir auto-consommer peut créer un cercle vertueux avec un intérêt pour la consommation responsable (utilisation d'une voiture électrique par exemple).

- **Quelles seraient pour vous les solutions les plus simples et les plus supportables sur un plan financier pour vous inciter à changer vos comportements ?**

Aider l'équipement des seuils pour la production d'électricité (coût identique voir inférieur à leur destruction).

- Par rapport à votre mode de chauffage actuel, pensez-vous qu'il existe des solutions alternatives plus écologiques ?
 - Chauffage électrique (ou chaudière) alimenté par l'hydroélectricité
 - Pompe à chaleur alimentée par l'hydroélectricité

- Si oui, que faudrait-il faire pour vous convaincre ou vous aider à changer de mode de chauffage ?

Favoriser le recours aux énergies renouvelables et à l'autoconsommation : simplifier les démarches administratives, aider l'équipement des seuils pour la production d'hydroélectricité, faciliter l'accès à certaines subventions.

- Que pourrait faire la France pour faire partager ses choix en matière d'environnement au niveau européen et international ?
 - Suivre les directives européennes
 - Développer au maximum l'autoconsommation
 - Servir d'exemple au niveau européen : atteindre l'objectif de 23% d'énergies renouvelables en 2020.

- Y a-t-il d'autres points sur la transition écologique sur lesquels vous souhaiteriez vous exprimer ?

L'hydro énergie est la plus présente en France parmi les énergies renouvelables. Détruire les seuils des moulins c'est se priver de 6 TWh supplémentaires et d'environ 15 000 emplois. L'objectif fixé par la DCE est le bon état écologique des rivières. C'est également le souhait de tous, y compris des propriétaires de moulins. Il suffirait d'équiper les seuils plutôt que de les détruire et de se priver de cette ressource précieuse.

La gestion des seuils, l'équipement et l'entretien :

- coûte moins cher que leur destruction
- préserve un patrimoine riche et historique (3^{ème} patrimoine de France)
- préserve la biodiversité et la pêche en maintenant l'habitat des espèces
- diminue l'érosion
- préserve les ressources en eau en particulier pour l'agriculture
- agit de façon préventive sur les inondations et les sécheresses en jouant sur les retenues d'eau
- permet la création d'emploi via l'hydroélectricité
- permet l'augmentation des énergies renouvelables, donc de réduire les émissions de CO₂
- permet l'autoconsommation d'électricité par l'équipement hydroélectrique
- ...

Merci d'avance à tous pour vos contributions !

L'équipe NOVEA TECHNOLOGIES